

FAITS SAILLANTS

Ce document présente de manière sommaire les principales modifications apportées aux règles budgétaires du Programme de financement global des immobilisations (PFGI)¹.

Ajustement pour la baisse de la TPS

Les montants fixés pour les enveloppes achat-construction, mobilier-équipement et jeux extérieurs ont été diminués de 0,5 % pour refléter la baisse de la TPS.

Indexation de l'enveloppe achat-construction

L'enveloppe achat-construction a été majorée de 7,5 % pour tenir compte de la hausse des coûts.

Augmentation de l'enveloppe honoraires professionnels

L'enveloppe honoraires professionnels a été haussée de 20 %.

Modification des indices régionaux de modulation

Les indices régionaux de modulation ont été modifiés.

¹ Le texte des règles budgétaires fait foi.